

## Grille tarifaire des formations ouvertes et à distance (FOAD) pour l'année universitaire 2024-2025

### Le conseil d'administration

*Vu le Code de l'éducation,  
Vu les statuts de l'Université Bretagne Sud ;*

L'Université Bretagne Sud propose des **diplômes de master** totalement à distance. Ces formations s'adressent aussi bien à des **étudiants** qu'à des personnes **en activité** ou des demandeurs d'emploi.

Les enseignements sont dispensés entièrement à distance et en asynchrone par des enseignants-chercheurs, des enseignants ou des professionnels. Les étudiants bénéficient de supports de **cours téléchargeables** via une plateforme d'enseignement **Moodle** et d'un **accompagnement individualisé**. Un **tuteur pédagogique** accompagne l'apprenant pour chacune des matières tout au long de l'année. Un **gestionnaire administratif** et une **assistance technique** est également mise à disposition sur les jours et horaires ouverts de l'université selon le degré de complexité du problème. Certaines formations offrent la possibilité de réaliser une année de formation sur **1 ou 2 ans**, à son rythme.

Ainsi, les prestations d'enseignement à distance demandent la mise en place d'une prestation adaptée. Les apprenants inscrits en FOAD **contractualisent** avec le service de formation professionnelle et d'alternance. Les contrats sont gérés par la composante qui offre la formation. Les **tarifs** des formations en FOAD sont adaptés aux modalités d'enseignement distanciel et asynchrone.

Les prix sont fixes quelle que soit la situation de l'apprenant (étudiant, salarié, demandeur d'emploi, indépendant, libéral, allocataire...) hors étudiants boursiers. Un étudiant boursier est exonéré de ces frais sur demande écrite de l'intéressé. Lorsqu'un étudiant réalise le M1 en 2 ans, l'étudiant doit le préciser avant l'entrée en formation afin que cette modalité figure dans le contrat de formation : il s'acquitte des frais de formation uniquement la première année de formation (il devra par contre verser chaque année les droits d'inscription fixés par arrêté ministériel et la contribution de vie étudiante et de campus le cas échéant).

Lors d'un redoublement, l'apprenant doit s'acquitter des frais de formation l'année du redoublement.

Les tarifs comprennent **les supports d'enseignement, le tutorat, l'accompagnement pédagogique, le suivi administratif et l'assistance technique**. Ils sont constitués des frais de formation à régler à la FOAD, auxquels peuvent s'ajouter les droits d'inscription universitaires fixés par arrêté ministériel et la contribution de vie étudiante et de campus pour le CROUS.

### Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la grille tarifaire des formations ouvertes et à distance pour l'année 2024-2025 suivante :

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 19 mars 2024



<b>Formations à distance – FOAD</b> <b>Pour les UFR LLSHS et SSI, l'étudiant inscrit s'engage, via une lettre d'engagement, à se connecter à la plateforme Moodle tout au long de son année universitaire.</b>	<b>TARIF des frais de formation (hors droit d'inscription et CVEC)</b>	
Inscription en Master 1 ou Master 2 (sauf tarifs spécifiques*)	Tarif annuel	1 000 €
<b>* Tarifs spécifiques</b>	<b>TARIF (hors droit d'inscription et CVEC)</b>	
UFR LLSHS - Master 1 ou Master 2 Histoire	Tarif annuel	2 000 €
UFR LLSHS - Master 1 ou Master 2 Management Sectoriel - Responsabilité des Établissements Éducatifs	Tarif annuel	2 855 €

Les prix sont fixes quelle que soit la situation de l'apprenant (étudiant, salarié, demandeur d'emploi, indépendant, libéral, allocataire...) hors étudiants boursiers. Un étudiant boursier est exonéré de ces frais sur demande écrite de l'intéressé.

#### Documents en annexe :

- Néant

<b>Décompte des votes :</b>	<b>Suffrages exprimés :</b>	14
Membres en exercice :	Pour :	14
Membres présents :	Contre :	0
Membres représentés :	Abstentions :	0

Visa de la Présidente, Virginie DUPONT  
Par délégation, Sébastien LE GALL

